

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20420**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent de protection physique des personnes

Nouvel intitulé : Agent de protection physique des personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ADAPSA	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Après avoir pris connaissance de la nature exacte de sa mission, l'agent de protection physique de personnes sera capable de mettre en œuvre des techniques adaptées pour l'accompagnement de sécurité, et de la protection rapprochée, conformément aux cadres légaux en vigueur, afin d'assurer l'intégrité physique de la personne dont il a la charge.

Il possède les connaissances juridiques nécessaires, pour rester dans le cadre légal de ses activités.

Il connaît les modes de saisines des divers services de l'état, pour assurer la pérennité de ses missions dans un souci de coopération et de respect des lois.

Ses qualités organisationnelles face à un évènement imprévu, ses qualités d'adaptation et d'anticipation permanente, soucieuses d'un comportement courtois et professionnel, font de l'agent de protection physique de personnes un véritable Professionnel incontournable de la Sécurité.

Les capacités attestées :

- 1 - Préparer, Organiser la protection d'une personne
- 2 - Réaliser une mission de protection de personne
- 3 - Porter Secours
- 4 - Communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sécurité privée

Agent de protection rapprochée, agent de protection des personnes, garde personnel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Loi du 12/07/1983; Décret N°2005-1122 du 6 septembre 2005.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

EVALUATION N°1 : Préparer, organiser la protection d'une personnalité

EVALUATION N°2 : Mission simulée de protection de personne

EVALUATION N°3 : Cas pratique : Premiers Secours

EVALUATION N°4 : Projet Ecrit - Communication

Modalités d'évaluation : situations réelles simulées.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 3 professionnels - 1 officier de police judiciaire
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 3 professionnels - 1 officier de police judiciaire

Par candidature individuelle	X	5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 3 professionnels - 1 officier de police judiciaire
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 3 professionnels - 1 officier de police judiciaire

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent de protection physique des personnes" avec effet au 03 mars 2006, jusqu'au 29 novembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2006 - 5 personnes
2007 - session 1 : 7 personnes
2007 - session 2 : 6 personnes
2011 - 5 personnes
2012 - 11 personnes
2013 - 05 personnes

Autres sources d'information :

Pour toutes informations : contact@adapsa.com

Lieu(x) de certification :

ADAPSA, 2-2 bis rue de la Sarrazine, 92220 BAGNEUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ADAPSA :

7 rue Levacher Cintrat,
91 Marcoussis

Cohésion Groupe :

Lieu N°1
28 rue Chapsal
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Lieu N°2
31 av. Jean Moulin
77200 TORCY

Lieu N°3
28, rue du mont Joly,
76600 LE HAVRE

Velours Groupe :

Lieu N°1
198 avenue de Verdun,
92130 Issy les Moulineaux

Lieu N°2
32 rue de Paradis
75010 PARIS

Lieu N°3

Le Parc

53100 St Georges Buttavent

Historique de la certification :

Certification suivante : Agent de protection physique des personnes